

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-1 du 2 Janvier 1980

chargeant le Camarade Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé
Publique de l'intérim du Camarade
André ATCHADE, Ministre du Commerce
et du Tourisme, pour compter du 3
Janvier 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Pour compter du 3 Janvier 1980, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique assurera l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Camarade André ATCHADE .

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 Janvier 1980

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERERKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 CS 6 SGG 4 MSP-MCT 8 Autres
Ministères 13 SPD 2 RN 2 UTB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.